

Une fillette mordue par un american staffordshire

Attention aux chiens dangereux !

On a frôlé le drame, vendredi 21 août, dans le quartier des Grès. Une fillette de 8 ans se baladait à vélo rue des Marais, près de l'ancien cimetière, lorsqu'elle a été gravement mordue à la cuisse par un american staffordshire, un "chien d'attaque" classé dans la première catégorie.

L'enfant a dû subir quelques points de suture et s'est vue prescrire une ITT (incapacité totale de travail) de 15 jours. Quant au chien, il a aussitôt été placé en fourrière, sur arrêté du maire de Moissy.

Le propriétaire du chien a en outre été placé en garde à vue, le temps pour la police d'éclaircir totalement les faits. Selon plusieurs témoins, le chien ne portait pas de muselette et n'était pas tenu en laisse, deux obligations pourtant inscrites dans la loi pour les chiens de première catégorie. En outre, ce n'était pas son propriétaire qui le promenait mais son jeune frère mineur.

La loi plus dure pour les chiens de 1^{re} catégorie

Rappelons que ces chiens dangereux doivent impérativement être déclarés en mairie, avec des certificats d'identification, de vaccination et de stérilisation. La loi a d'ailleurs été récemment renforcée pour que leur possession soit désormais soumise à l'obtention

d'un permis de détention, délivré par la mairie.

Les propriétaires de ces animaux ont jusqu'au 31 décembre 2009

pour subir deux tests préalables à l'obtention de ce permis :

- pour le maître, une formation relative aux principes d'éducation canine dispensée par un vétérinaire ou un éducateur canin agréé par la préfecture donnant lieu à la délivrance d'une attestation d'aptitude ;
- pour le chien, une évaluation comportementale effectuée elle aussi par un vétérinaire agréé.

A Moissy, environ 60 propriétaires de ces chiens sont concernés et vont recevoir un courrier leur rappelant ces obligations.

Si vous faites partie de ces 60 Moisséens, renseignez-vous et demandez la liste des professionnels agréés auprès de la police municipale au 01 64 88 17 00. ■



Les chiens de catégorie I, dit "chiens d'attaque", doivent obligatoirement porter une muselette et être tenus en laisse.

"Obligation d'un permis de détention, délivré par la mairie".

La Journée du commerce de proximité

L'Association des Commerçants de proximité, les communes et le Saa de Sénart participent à la "Journée nationale du commerce de proximité et du centre ville", le samedi 10 octobre. Plus d'informations sur le site Internet : <http://www.acps-senart.fr>

LE CHIFFRE DU MOIS

185

C'est le nombre de kilomètres de pistes cyclables déjà réalisées à

Sénart. Cent cinquante kilomètres environ ont été réalisés dans les communes, 35 km ont été mis en chantier par le San, dans le cadre du Schéma directeur des liaisons douces. Ce dernier s'étendra à terme sur 65 km, pour relier les communes entre elles et relier chacune d'elles au Carré Sénart.

Animation

La Journée du commerce de proximité

L'Association des Commerçants de proximité, les communes et le San de Sénart participent à la "Journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville", le samedi 10 octobre. Cette manifestation organisée à l'initiative des commerçants à l'échelle nationale sera l'occasion d'aller à la découverte de leurs richesses, de leur diversité et de leur savoir-faire. De nombreuses animations seront proposées par les commerçants participants lors de cette journée. Plus d'informations sur le site Internet de l'association sénartaise : <http://www.acps-senart.fr> ■

L'architecte du Théâtre désigné le 16 septembre

Le jury de concours du San se réunira le jeudi 16 septembre pour désigner le cabinet d'architecture qui assurera la maîtrise d'œuvre du Théâtre de Sénart, futur siège de la Scène nationale.

On connaîtra le jeudi 16 septembre le ou les noms des architectes qui réaliseront le nouveau siège de la Scène nationale. Quatre candidats ou équipes sont en lice : le Portugais João Luis Carrilho da Graça (à qui l'on doit le Théâtre auditorium de Poitiers, l'École supérieure de musique de Lisbonne, la Maison de la Paix de Genève et le Centre de documentation et d'information du Palais Belem de Lisbonne), le duo Philippe Chaix et Jean-Paul Morel (les Zénith de Dijon et de Nantes et le futur Théâtre de l'Opéra de Cologne), une seconde



Le spectacle *Manon et Jean de Florette*, de Marcel Pagnol, par la Compagnie Marius, ouvrira la saison de la Scène nationale, du 1^{er} au 11 octobre, en plein air au Carré Sénart, sur le site du futur Théâtre, près du San.

équipe formée par Jacques Ripault et Denise Duhart (le Théâtre du Luxembourg à Meaux, le Centre d'art et de culture de Meudon et La Carène, salle des musiques actuelles de Brest)

et enfin Francis Soler (le palais de justice d'Aix-en-Provence et les services centraux du ministère de la Culture et de la Communication notamment). Le programme du Théâtre de Sénart porte sur une surface utile

l'Hôtel de la Communauté et du site de la première Fête du Carré. Il comprend trois salles de spectacle dont deux frontales de 300 et 900 places et une salle modulable de 400 places pour un total de 2 428 m², un hall d'ac-



La journée nationale du commerce de proximité et du centre ville

Samedi 10 octobre toute la journée, vous avez rendez-vous avec vos commerçants de proximité. Cette manifestation nationale, à l'initiative des commerçants, est l'occasion d'aller à la découverte de la richesse, de la diversité et de leur métier. Au programme de cette journée, diverses animations seront proposées par les commerçants participants. L'occasion de découvrir ou re découvrir les activités des commerces de la commune, la qualité des produits qu'ils procurent, les services aux personnes, mais aussi permettre, par cette journée, une rencontre informelle et conviviale avec nos commerçants. L'association des Commerçants de Proximité de Sénart, la ville de Lieusaint et le San de Sénart, participent et soutiennent cette initiative. Les commerçants participants réaliseront leur propre animation dans leur magasin pour accueillir leurs clients, avec une note de convivialité particulière. Venez nombreux !

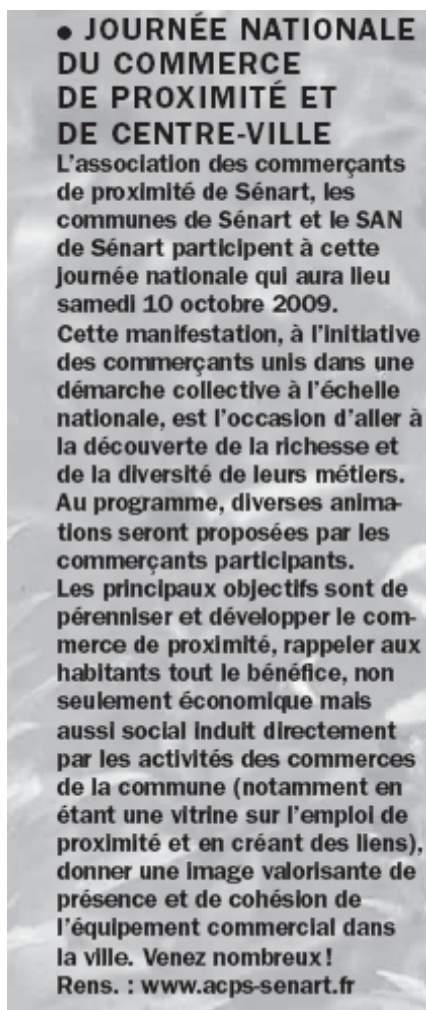
VIE LOCALE

Les commerces c'est ma ville qui vit.

Avec le soutien de la mairie de Lieusaint, l'Association des Commerçants de Proximité de Sénart et la trentaine de commerçants de Lieusaint ont participé pour la première fois à la 5e édition de la journée nationale du commerce de proximité et du centre ville, le samedi 10 octobre 2009. Les starlettes de Lieusaint ont réalisé en ouverture de cette journée une magnifique prestation sur la place du Colombier. Cette initiative avait pour but de rappeler le dynamisme du commerce de proximité et permettre de redécouvrir la richesse, la diversité et les métiers de nos commerces de centre ville. L'occasion aussi de rappeler que cette proximité, cette qualité des produits ou les services aux personnes, sont indispensables à la vie d'une ville.



De gauche à droite : Daniel Alioux, maire adjoint en charge du développement durable, de la mobilité et du commerce local, à côté de Pierre Chavigny chargé du développement et de la communication du concept de «la journée nationale du commerce de proximité et du centre ville», de Julie Planesse de l'ACPS de Sénart et de Farouk Alouani maire-adjoint entreprises et commerces de la Mairie d'Evry en visite place du colombier lors de cette manifestation.



Parution le lundi 21 Septembre 2009



Journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville

Samedi 10 octobre, l'association des commerçants de proximité de Sénart, les communes de Sénart et le Syndicat d'Agglomération Nouvelle (San) de Sénart participent à la journée nationale du commerce de proximité et du centre-ville.

Au programme de cette journée, diverses animations seront proposées par les commerçants participants dans l'objectif de pérenniser et développer le commerce de proximité, de rappeler aux habitants tout le bénéfice, économique et social, induit par les activités des commerçants de la commune, de donner une image valorisante de présence et de cohésion de l'équipement commercial dans la ville et de permettre une rencontre informelle entre la population, les commerçants et les élus.